

● (1140)

**M. Roberts:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dans mon discours à la Chambre hier, ce programme a obtenu des résultats extrêmement positifs et par conséquent, je m'engage avec plaisir à veiller à ce que cette communication ait lieu, si ce n'est déjà fait, pour voir quel genre de réaction nous pouvons attendre du gouvernement provincial.

\* \* \*

### LES PORTS

#### LES SOURCES DU FINANCEMENT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LA NOUVELLE POLITIQUE—L'OPPOSITION DES PROVINCES À LA NOUVELLE POLITIQUE

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait désireux de collaborer avec le ministre des Transports à l'application de la nouvelle politique portuaire. Le ministre nous a dit que cette politique résulte des dispositions d'une loi actuelle et je me demande d'où viennent les fonds, étant donné qu'aucun financement n'a été accordé au groupe d'étude.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère étudient actuellement le rapport du groupe de travail et la politique portuaire approuvée. Ils travaillent de la façon habituelle au moyen de la procédure courante afin d'assurer l'application des parties de la nouvelle politique portuaire qui peuvent l'être avant même que la loi ne soit adoptée. Il faudrait que je sache de quelles dépenses le député veut parler afin de lui répondre de façon précise sur les sources du financement.

**M. Fairweather:** D'après mes renseignements, les premiers ministres provinciaux s'opposent à la nouvelle politique portuaire; or, le discours du trône dit en termes ronflants que nous pouvons être certains que la consultation servira au gouvernement à exposer aux intéressés son évaluation des principaux problèmes que nous devons régler ensemble—quelle façon admirable de manier la langue anglaise! Dans ces conditions, je me demande si ces belles promesses se concrétiseront dans la politique du ministre.

**M. Lang:** C'est déjà fait, dans le cas qui nous intéresse et nous avons tenu de longues consultations avec les municipalités, les autorités portuaires et les usagers des installations portuaires. Quant aux objections formulées par les provinces, il me semble qu'elles portaient sur un seul et même point: les autorités portuaires que nous proposons seraient composées de diverses personnes nommées représentant pleinement les municipalités intéressées mais exemptes d'une représentation provinciale directe. C'est à nous de prendre la décision, ce qui est normal, à mon sens, mais ce n'est apparemment pas l'avis des provinces.

Les provinces seront autorisées et invitées à participer aux activités des comités consultatifs régionaux, et il y aura évidemment des entretiens suivis entre les commissions portuaires et les autorités provinciales aussi bien que fédérales. J'estime cependant qu'il vaudrait mieux que des représentants provin-

### Questions orales

ciaux ne fassent pas partie des commissions portuaires. Ceux-ci, quel que soit leur mode de nomination, doivent représenter ceux qui sont directement intéressés dans un port, et non pas représenter comme tels les divers paliers de gouvernement, ce qui serait à mon avis regrettable. J'estime donc qu'on aurait tort en l'occurrence d'accorder trop de poids aux objections des provinces. En fait, le plein consentement des municipalités est très souvent présent.

**M. Fairweather:** J'aimerais poser une dernière question supplémentaire. Dans le cas d'une province comme le Nouveau-Brunswick, sans doute le ministre conviendra-t-il qu'ayant versé beaucoup d'argent—des millions et des millions de dollars—pour assumer des charges que le gouvernement fédéral aurait dû lui-même assumer, le Nouveau-Brunswick a partant un intérêt manifeste dans la commission portuaire de la ville de Saint-Jean.

**M. Lang:** Les gouvernements fédéral et provincial ont évidemment des intérêts dans le port de Saint-Jean et continueront à conclure de temps à autre des accords avec ces autorités portuaires, lorsqu'il sera question par exemple d'une construction qui ne saurait être réalisée sans l'aide financière directe des provinces et du gouvernement fédéral, comme ce fut le cas auparavant, mais sans doute le député comprendra-t-il que nous voulons y établir une commission portuaire de façon que les citoyens qui sont les plus expérimentés et qui connaissent le mieux la région puissent en faire partie, en même temps qu'ils comprennent et défendent les intérêts de la province et collaborent avec celle-ci. Je ne comprends pas pourquoi le député tient tant à ce que la province soit directement représentée au sein de cette commission. Je ne vois pas non plus pourquoi le gouvernement fédéral devrait y être représenté. Le gouvernement fédéral choisira tout simplement ces personnes de première valeur pour gérer les affaires du port.

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

#### LA POSSIBILITÉ DU DÉMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable et éminent président du Conseil du Trésor. On entend dire un peu partout que le Conseil du Trésor songe à déménager une partie importante du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard. Aussi, peut-il dire quand ce déménagement se fera, et surtout, si nous pouvons compter qu'il aura lieu avant le 8 novembre?

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, c'est mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce qui est chargé de la mise en application des projets de décentralisation dans l'avenir immédiat. Je m'engage à lui communiquer la question afin qu'il puisse y répondre lorsqu'il sera à la Chambre.